

**COMMUNAUTE
DE COMMUNES
DU PAYS DE
SAINT-YRIEIX**

**DELIBERATION DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE n°2024-020**

L'an deux mille vingt quatre, le 15 février à 18 h

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur **Patrick DARY**.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 7 février 2024

Nombre de délégués :

- en exercice : 29
- présents : 23
- votants : 26

OBJET :

Approbation du rapport annuel du SIRTOM

Année 2022

PRESENTS : M. Pierre VERGNOLLE, Mme Annick HUCHET, M. Philippe SUDRAT, M. Pierre MILLET-LACOMBE, Mme Céline BOYARD, M. Roland POURCHET, M. Jean-Claude FRACHET, M. Laurent GORYL, M. Pierre ROUX, M. Francis DELORT, Mme Christiane BARRY, Mme Evelyne MACHANE, Mme Marie Madeleine LORIN, M. Ludovic TURPIN, Mme Catherine L'OFFICIAL, Mme Valérie Isabelle BONIN, M. Jean-Claude DUPUY, Mme Sandrine FUSADE, M. Francis CUBERTAFON, Mme Pascale BRACHET, M. Alain BLONDY et Mme Stéphanie TOESCA.

ABSENTS Excusés : M. Daniel BOISSERIE, M. François BOISSERIE, M. Jacques BLONDY, Mme Delphine PERRIER-GAY, Mme Monique PLAZZI – Mme Annie ARNAUD.

Jacques BLONDY donne pouvoir à Philippe SUDRAT
Delphine PERRIER-GAY donne pouvoir à Pierre VERGNOLLE
Annie ARNAUD donne pouvoir à Jean-Claude DUPUY

SECRETAIRE : Catherine L'OFFICIAL

Rapporteur : F. DELORT

Vu l'article D.2224-1 du Code Général des Collectivité Territoriales ;

Vu le rapport établi par le SIRTOM, service public compétent en matière d'élimination des déchets ménagers et assimilés pour l'exercice 2022 sur la qualité et le prix de ce service public ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, prend acte de la présentation du rapport 2022 sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés, tel que joint à la présente délibération.

La secrétaire

C. L'OFFICIAL

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifiée conforme,

Le Président

P. DARY

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Rapport annuel

2002



Région de Brive

SIRIOTOM, en la région de Brive.
Institut du 4 juillet 1776, 19700 Brive-la-Gaillarde

BOMLINE
un.

SIRIOTOM
Région de Brive
DÉCOLE
FAISANT
POUR ETUR

je Collecte
je Lave

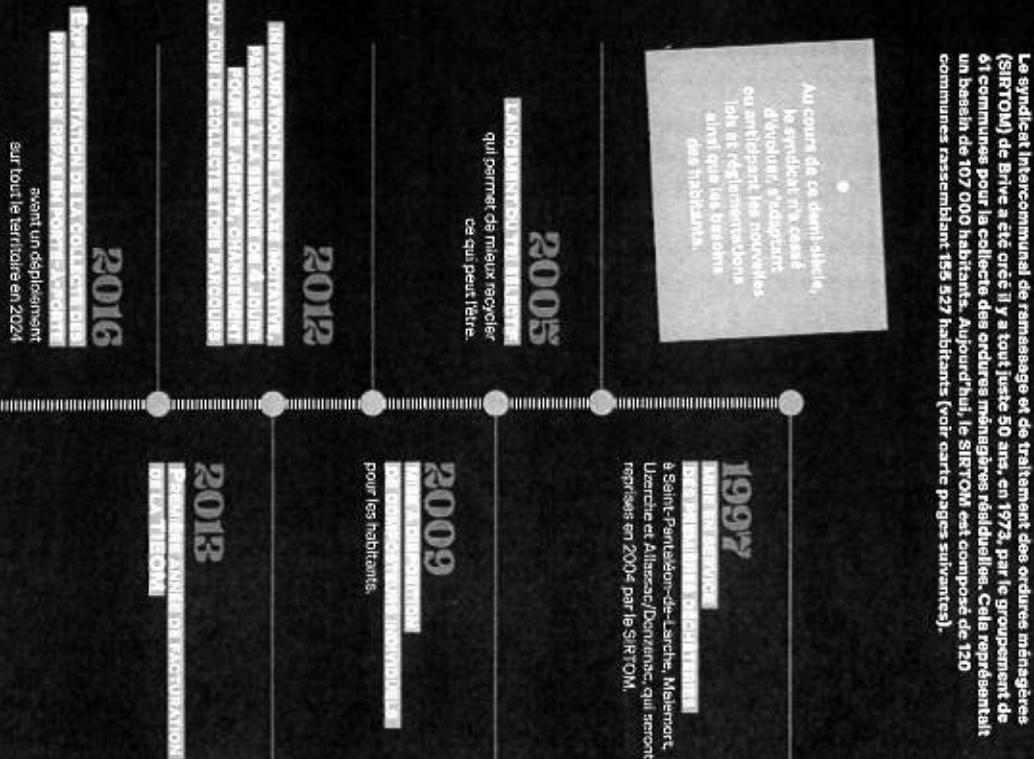
je Distribue



Le service

public

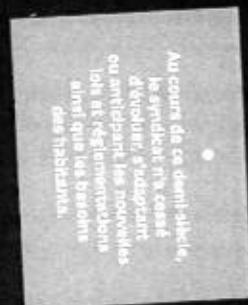
d'élimination des déchets



L'histoire du SIRTOM

Le syndicat intercommunal de ramassage et de traitement des ordures ménagères (SIRTOM) de Brive a été créé il y a tout juste 50 ans, en 1973, par le regroupement de 61 communes pour la collecte des ordures ménagères résiduelles. Cela représentait un bassin de 107 000 habitants. Aujourd'hui, le SIRTOM est composé de 120 communes rassemblant 155 527 habitants. (voir carte pages suivantes).

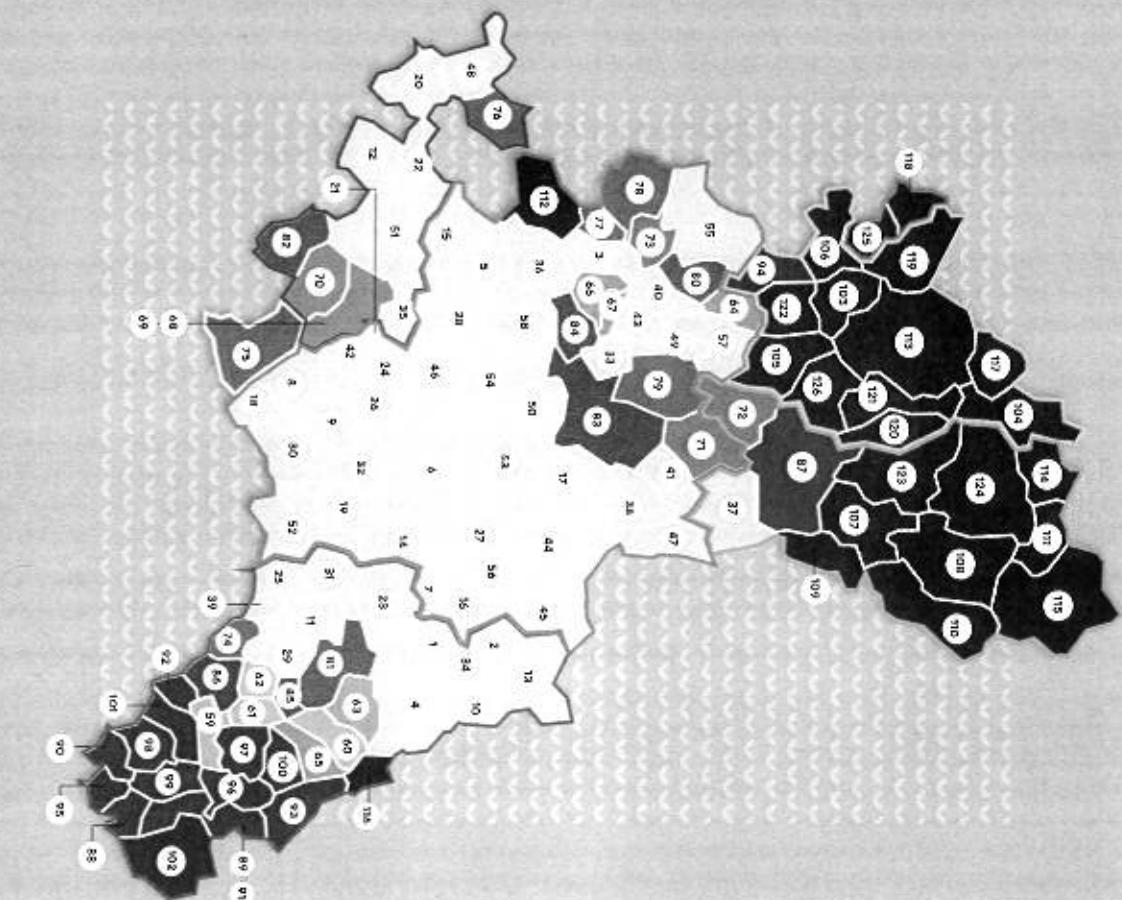
Au cours de ce demi-siècle,
le syndicat n'a cessé
d'évoluer, s'adaptant
aux nouvelles
ou anticipant les nouvelles
lois et réglementations
afin que les besoins
des habitants



Un syndicat qui ne cesse de s'étoffer

Parti avec 58 communes le SIRTOM n'a cessé de croître, à raison d'adhésions régulières. Le cap des 100 membres a été atteint juste après ses 30 ans, en 2004. Par le jeu des regroupements de communes, la version actuelle du SIRTOM compte désormais 7 adhérents représentant 120 communes.

Le territoire du SIRTOM recouvre donc aujourd'hui le périmètre partiel ou complet de ces EPCI : la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive, la Communauté de communes du Pays de Lubersac Pompadour, la Communauté de communes du Térrassonnais en Périgord Noir Thonon Hautefond, la Communauté de communes du pays de St Yrieix et la Communauté de communes du pays de Fumel.



- | | | |
|--------|--------|--|
| (1973) | (1973) | 85. Saint-Bonnet-de-Mayauze (2013) |
| (1973) | (1973) | 86. Brancilleilles (2013) |
| (1973) | (1973) | 87. Vilgeois (2013) |
| (1973) | (1973) | 88. Astralin (2013) |
| (1973) | (1973) | 89. Beaureuil-sur-Dordogne (2013) |
| (1973) | (1973) | 90. Billiac (2013) |
| (1973) | (1973) | 91. Brivezac (2013) |
| (1973) | (1973) | 92. La Chapelle-aux-Saints (2013) |
| (1973) | (1973) | 93. Chenailler-Massels (2013) |
| (1973) | (1973) | 94. Concrens (2013) |
| (1973) | (1973) | 95. Linorettes (2013) |
| (1973) | (1973) | 96. Nonards (2013) |
| (1973) | (1973) | 97. Puyrégimarc (2013) |
| (1973) | (1973) | 98. Quessyac les Vignes (2013) |
| (1973) | (1973) | 99. Siontac (2013) |
| (1973) | (1973) | 100. Tudeils (2013) |
| (1973) | (1973) | 101. Véginnes (2013) |
| (1973) | (1973) | 102. Athlès (2013) |
| (1973) | (1973) | 103. Arme-Pompadour (2013) |
| (1973) | (1973) | 104. Benayres (2013) |
| (1973) | (1973) | 105. Beyssac (2013) |
| (1973) | (1973) | 106. Bayssacac (2013) |
| (1973) | (1973) | 107. Uverche (2013) |
| (1973) | (1973) | 108. Condats-sur-Gaveyne (2013) |
| (1973) | (1973) | 109. Espartignac (2013) |
| (1973) | (1973) | 110. Eyburie (2013) |
| (1973) | (1973) | 111. Lamongerie (2013) |
| (1973) | (1973) | 112. Loupiague (2013) |
| (1973) | (1973) | 113. Lubersac (2013) |
| (1973) | (1973) | 114. Masseret (2013) |
| (1973) | (1973) | 115. Menthéac (2013) |
| (1973) | (1973) | 116. Méhoure (2013) |
| (1973) | (1973) | 117. Montgiscard (2013) |
| (1973) | (1973) | 118. Saint-Eloy-les-Tulleteries (2013) |
| (1973) | (1973) | 119. Saint-Julien-le-Vendômois (2013) |
| (1973) | (1973) | 120. Saint-Martin-Sépert (2013) |
| (1973) | (1973) | 121. Saint-Pardoux-Corbiac (2013) |
| (1973) | (1973) | 122. Saint-Sernin-Lavolpès (2013) |
| (1973) | (1973) | 123. Saint-Yvern (2013) |
| (1973) | (1973) | 124. Salom-le-Tour (2013) |
| (1973) | (1973) | 125. Segur-le-Château (2013) |
| (1973) | (1973) | 126. Troisfeu (2013) |

Les missions du SIRTOM

Le SIRTOM assure la collecte des déchets ménagers et assimilés des collectivités membres, la collecte et la valorisation des déchets recyclables, la collecte du verre, le traitement et la valorisation des déchets, ainsi que la gestion de 18 déchèteries. Il s'agissait pour mission la prévention des déchets et d'organiser une politique d'économie circulaire.

Les services techniques sont implantées à Saint-Pétersbourg, Lantin et le service administratif à Rung et Gällerac.

Le SIRTOM gère de nombreux déchets pour mener à bien sa mission : plus de 1 200 tonnes de déchets dont 650 conteneurs à verre, 443 colonnes entreposées sur son territoire tous flux confondu, plus de 10 000 bacs recyclables et près de 12 000 cartons distribués, 40 véhicules divers, 10 camions fourgon et véhicules, 15 fourgons et véhicules spéciaux qui prennent en charge les déchets.

Les trois objectifs du syndicat

Définis par le cadre réglementaire, les objectifs des Géretelles et le Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPG) Nouvelle-Aquitaine et la COP 21.

Les trois axes prioritaires

- Assurer un service public de qualité
- Préserver l'environnement
- Améliorer les conditions de travail des agents

Le taux d'incitation est maintenu pour 2022 à 45%.

Résultats 2022 recettes/ dépenses

Indicateurs

- Le coût moyen du litre de déchet collecté s'élève pour 2022 à 0,0274 €/litre (voir calcul ci-après). Il est calculé en fonction du montant total à recouvrer nécessaire pour réaliser du budget, divisé par les litres de déchets collectés sur le territoire quel que soit le flux.
- Les coûts de traitement fixe par la SYTOM 19 pour 2022 sont :
- Incineration : 11,571
- Traitement des fermentescibles : 40 €/t
- TIR : 20,067

Un nouveau mode de calcul

- Plus équilibré et au regard des indicateurs, il a été décidé de revenir aux deux méthodes de calcul de la taxe d'assainissement des déchets ménagers et assimilés dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau mode de calcul évoqué :
- L'individuelisé en chaque propriétaire.
 - L'individualisé du chatum (la collectivité).
 - La mise en compte pour la collectivité population DGN.
 - La fixation dans l'échéance budgétaire communale des droits nets d'assainissement et l'application de la taxe sur les déchets ménagers et assimilés au niveau de la commune d'implémentation.

Détail du calcul 2022

(cf. document joint à ce rapport annuel)

Total à recouvrer : 10 300 192 €

	échanges	OM	Sta	Brûlante	Total
TIEOM Particuliers	229 162 665	192 017 700	3 573 360	428 745 246	
TIEOM Professionnels	48 567 313	47 215 660	253 420	90 038 713	
Relevances Institutions	13 837 50	4 745 760	78 300	18 666 310	
Relevances Spéciales Initiatives	34 249 500	21 542 130	442 200	56 032 880	
	692 424 440				

Coût au litre : 0,0274 €

- TIEOM Particuliers : 1 747 547 €
- Relevances Institutions : 55 183 €
- Initiatives : 55 301 €
- Relevances Spéciales Initiatives : 155 301 €

Montant à recouvrer : 1 161 170

- TIR : 20,067
- Montant à recouvrer : 2 066 844 €

Montant à recouvrer : 51 163 €

- Montant à recouvrer : 1 171 306 €

TIR : 20,067

- Montant à recouvrer : 414 130 €

TIR : 20,067

- Montant à recouvrer : 1 206 844 €

TIR : 20,067

- Montant à recouvrer : 1 161 170

TIR : 20,067

- Montant à recouvrer : 1 161 170

TIR : 20,067

- Montant à recouvrer : 1 161 170

TIR : 20,067

- Montant à recouvrer : 1 161 170

TIR : 20,067

- Montant à recouvrer : 1 161 170

TIR : 20,067

- Montant à recouvrer : 1 161 170

TIR : 20,067

- Montant à recouvrer : 1 161 170

TIR : 20,067

- Montant à recouvrer : 1 161 170

TIR : 20,067

- Montant à recouvrer : 1 161 170

TIR : 20,067

- Montant à recouvrer : 1 161 170

TIR : 20,067

- Montant à recouvrer : 1 161 170

TIR : 20,067

- Montant à recouvrer : 1 161 170

TIR : 20,067

- Montant à recouvrer : 1 161 170

TIR : 20,067

- Montant à recouvrer : 1 161 170

TIR : 20,067

- Montant à recouvrer : 1 161 170

TIR : 20,067

- Montant à recouvrer : 1 161 170

TIR : 20,067

- Montant à recouvrer : 1 161 170

TIR : 20,067

- Montant à recouvrer : 1 161 170

TIR : 20,067

- Montant à recouvrer : 1 161 170

TIR : 20,067

- Montant à recouvrer : 1 161 170

TIR : 20,067



Dépenses

SECTION FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement de l'Agence 2022 s'élève à **20 801 358,28 €** (2021 : 20 354 119,9 €).

Cette section se décompose selon les postes suivants :

- ① Traitement des déchets

8 999 667,50 € (2021 : 8 486 000 € en 2021)

C'est le poste le plus important du budget, puisqu'il représente 42,3 % de la section de fonctionnement. Il comprend :

- Inclination des ordures ménagères :

3 250 852,52 € (2021 : 3 044 000 € en 2021)

En 2021 les tonnages traités sont également à la baisse (-9 183 tonnes ; -29,8% de tonnes en 2020) mais ne sont pas venus au niveau de 2010 à 28 360 T.

Avec l'augmentation de la TAEP, le coût de l'inclination passe par le SYTCM (9 cases pour 2022 à 110 000 € (105 00 € en 2021), ce qui va subir une augmentation importante de ce poste.

② Traitement des Emballages Ménagers et des Journaux/Magazines :

1 883 100 € (1 600 000 € en 2021)

Après la baisse due à la période de confinement, nous continuons, pour l'année 2022, une augmentation importante du tonnage (98 déchets valorisables, 19 316 tonnes en 2021 ; 8 385 tonnes en 2020). Cette année, avec la reprise de la communication sur le tri des déchets, nous invitons à recycler les papiers, journaux, magazines, du bois (non pour les déposer dans les colonnes d'éviers, 19 tonnes se situant autour de 10 000 tonnes).

Pour 2022, ce poste a subi une augmentation avec un tarif fixe fixé par le SYTCM du LOT, stable à 200 €/t.

• Traitement des fermettesables : 45 000 €

Avec l'extension de deux nouveaux secteurs de collecte en porte à porte des fermettesables sur la ville de Biarritz, à même de la collecte des gros producteurs (métiers de bouche, boulangerie, bretzel, boulangerie...), ainsi que de l'extension des collectes en apport volontaire sur les communes de Dordogne, Meenac et Ojibet, ce poste est en forte augmentation pour un tonnage très moindre (50 t).

• Gestion des déchetteries, déchets assimilés, espaces du verre :

3 735 715 € (3 365 000 € en 2021)

Ce poste concerne la gestion des 3 x 4 h, déchèterie en service sur le territoire du SYTCM. Après une baisse des exportations vers le marché pluvieux de Toulouse dans l'année 2022 a vu une explosion des déchets en déchetterie de plus de 5 000 (30 413 tonnes en 2020, 45 504 tonnes en 2021). De plus, avec l'augmentation de la 164P sur l'enlissement de poste subit une augmentation importante de 25 %.

Reçus

SECTION FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement de l'Agence 2022 s'élève à **1 805 205 €** (1 496 803 € en 2021).

Cette section regroupe les frais de maintien des équipements, de gestion, de bureau, de dépenses diverses et de dépenses d'exploitation.

- ③ Intérêts de la dette

25 208,04 € (23 403,59 € en 2021)

Ce poste sur l'évolution de notre dette. Il représente 0,1 % du budget.

- ④ Administration Générale

609 307,46 € (547 000 € en 2021)

Ce poste comprend toutes les charges et franchises non fonctionnelles du service. Il correspond à 2,9 % du budget.

- ⑤ Amortissements

2 014 991,43 € (1 720 363,37 € en 2021)

Cette section représente 11,1 % du budget et 10,6 % des recettes.

Recettes

SECTION INVESTISSEMENT

Où 2022 n'représente que 0,7 % du budget et 0,1 % des recettes.

Cette section débute comme suit :

- ① Véhicules de collecte

1 805 205 € (1 496 803 € en 2021)

Ce poste regroupe les frais de maintenance, d'entretien, de garantie, d'assurance et de taxes des véhicules de collecte. Il représente 0,7 % du budget.

- ② Remboursement de la dette

613 952 € Remboursement de la dette (électricité et climatisation)

70 000 € Acquisition de véhicules

709 932,76 € Acquisition de véhicules (papier, carton - contenants maritimes - conteneurs)

671 315,47 € Déchetteries (matériel)

67 471,18 € Papier, carton - contenants maritimes - conteneurs

310 738,20 € Rues Old et tri sélectif

623 531,97 € Colisines entreées

24 788,54 € Information et logistique

6 500 € Véhicule et poste mobile

20 391,64 € Etudes et travaux d'insertion

RAPPORT D'ACTIVITÉ *

Poste	Bénéfice	Amort.	Mètres	Capital	Frais TTC	Contribution TTC	Gains TTC	Intérêts TTC	Capital
2022	20 801 358,28 €	39 521,32 €	621 492,75 €	6 000 €	0,02 €	3 003,74 €			
2024	24 370 194 €	40 543,16 €	632 351,76 €	0,00 €	0,00 €	2 898 220,44 €			
2026	25 629 290 €	43 593,82 €	204 314,29 €	0,00 €	0,00 €	1 766 465,88 €			
2028	26 829 288 €	44 791,90 €	179 869,76 €	0,00 €	0,00 €	1 601 943,94 €			
2030	27 052 224 €	45 117,95 €	172 351,61 €	0,00 €	0,00 €	1 566 960,41 €			
2031	27 152 224 €	45 117,95 €	172 340,81 €	0,00 €	0,00 €	1 566 960,41 €			
2032	130 411,61 €	7 265,32 €	193 601,63 €	0,00 €	0,00 €	1 566 960,41 €			
2033	189 955,00 €	9 875,04 €	192 093,23 €	0,00 €	0,00 €	1 566 960,41 €			
2034	20 521,94 €	4 487,75 €	191 525,29 €	0,00 €	0,00 €	1 566 960,41 €			

Bilan

Diagramme de remboursement



Ce poste concerne la gestion des 3 x 4 h, déchèterie en service sur le territoire du SYTCM. Après une baisse des exportations vers le marché pluvieux de Toulouse dans l'année 2022 a vu une explosion des déchets en déchetterie de plus de 5 000 (30 413 tonnes en 2020, 45 504 tonnes en 2021). De plus, avec l'augmentation de la 164P sur l'enlissement de poste subit une augmentation importante de 25 %.

Les ressources humaines, au service des agents

164

Caractéristiques des agents permanents

Répartition par filière et par statut

agents employés
par la collectivité

31 décembre 2022

151

fonctionnaires



13

contratuels

55

stagiaires



Au SURTOM, la gestion
des ressources humaines
occupe une place centrale.
Incarnant à la fois un
soutien administratif
indispensable et un pilier
essentiel pour le bien-
être de nos agents.

Le service des ressources humaines assure avant tout le traitement et la gestion des dossier touchant divers aspects des personnes humaines. Il fait notamment partie de ses carrières de la relation en cas de malaise ou de rétention à mise en cause dans un placement fonctionnel ou encore la gestion des formations pour les agents. Cependant, les missions du service vont bien au-delà de ces tâches administratives, nos agents de ce service sont également chargés de toute sorte de

que toutes les règles relatives à la sécurité au travail soient respectées en cours, une démarche de prévention des risques professionnels a été mise en place, permettant d'accompagner au mieux les agents dans leur métier de recrutement. Doté de trois managers, le service se décompose en deux agents et d'une directrice. Ces trois managers, chef de l'action, sont le socle sur lequel reposent la stabilité du SURTOM, la garantie d'un environnement de travail sain, équilibré et respectueux pour tous nos agents.

Absences

En moyenne, 15,3 jours d'absence pour tout motif médical en 2022 par fonctionnaire

Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents
Taux d'absentéisme « compréhensible » (maladie ordinaire et accident du travail)	4,18 %	0,34 %
Taux d'absentéisme médical (maladie ordinaire, pour motif médical)	4,19 %	0,34 %
Taux d'absentéisme global (maladie ordinaire et motif médical)	4,83 %	0,34 %

- * Autre journaux d'absence non compréhensible : absence d'agent (maladie, malaise, etc.)
- * 54,5 % des agents permanents ayant eu des absences non compréhensibles au moins une fois au cours de l'année
- * En moyenne, 15,3 jours d'absence pour tout motif médical en 2022 par fonctionnaire

Accidents du travail et risques professionnels

11 accidents du travail déclarés au total en 2022

6,7 accidents du travail pour 100 agents

En moyenne, 25 jours d'absence consécutifs par accident du travail

ASSISTANTS DE PRÉVENTION	1
1 conseiller de prévention	1
4 assistants de prévention désignés dans la collectivité	4

Formation

En 2022, 29,3% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Nombre moyen d'heures par formation et sur un an (en 2022)



28 597 € ont été consacrés à la formation en 2022

Répartition des dépenses de formation



Nombre moyen de jours de formation par agent

Par agent permanent : 13 jour par agent

Répartition des jours de formation par établissement



Mouvements

En 2022, 11 arrivées d'agents permanents et 12 départs

Équilibre net positif de l'activité



Principales causes de départ d'agents permanents

12

Départ à la retraite

50 %

Mise en disponibilité

25 %

Démission

17 %

Mutuation

9 %

Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

12

Recrutement direct

52 %

Venir de l'étranger

38 %

Les différents modes de collecte



La gestion du ménage est à l'heure actuelle pour les ventes, le SFRMOM a simulé un simulateur évaluant la valeur des déchets ménagers dans diverses situations.

1. Les ordures ménagères

Collecte en porte-à-porte

Elle est effectuée au moyen de sacs marqués de capacités diverses (de 100 l à 400 l). Chaque habitation doit posséder son usager. Le volume est combiné à chaque levée, peu importe le type de véhicule de passage.

La fréquence actuelle de collecte est hebdomadaire, mais le SFRMOM autorise avec une collecte bi-mensuelle selon certaines conditions. 46 communes bénéficient déjà de cette cadence, soit quatre communes bruxelloises et une collecte des résidus de triées soit par deux quilles disposant de toutes deux leur volonté.

Apport volontaire en bornes...
les bornes semi-enterrées ou extérieures, mises tant en bordure pour le trajet de passage, sont régulièrement nettoyées.

Chez le client comme pour un volume de 50 l ou 100 l par semaine.

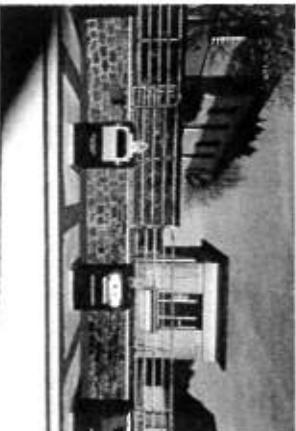


Bacs de regroupement

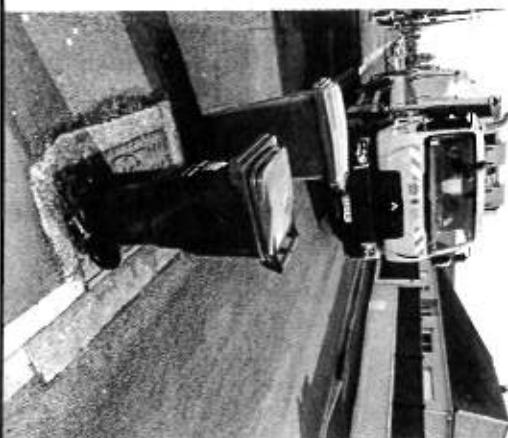
Pour les zones nécessitant aux certains des cours fermés à être regroupés, les déchets jusqu'à 10 habitations. Ces bacs post-pays sont à encouper au SFRMOM ou à renseigner et sont complétés par un sac.

Sacs post-pays

Pour des établissements portuaires ou commerciaux. Ces sacs sont les solutio... ns sont donc collectés sur le domaine public.



Gestion des déchets



2. Collecte des Restes de Repas

Collecte en porte-à-porte

Tous les huits ménages de l'OMR doivent faire une cure de 60J pour permettre de collecter les déchets. Chaque ménage possède un biss-blanc, accès à 10J en cas succès spéciale "muse". La fréquence de collecte varie entre 1 et 2 fois par semaine, réalisée avec des camions tracteurs ou camion-trémie. Les coursiers ménagers et assurant un coût de fonctionnement supplémentaire.

Apport volontaire

Des colonnes spéciales sont disponibles aux centres boucles. Les résidents peuvent y déposer leurs déchets à l'aide du même badge que pour les OMR.

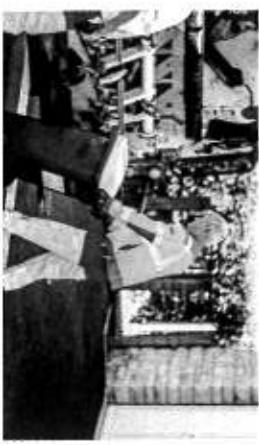


Composteurs

Dans les appartements individuels ou collectifs, soit à domicile à l'échelle, soit en collectif, les personnes peuvent disposer des installations sociétiques.



Les points d'apport volontaires (PAV)



Emballages Ménagers Recyclables

Collecte en porte-à-porte

Tous les huit ménages peuvent bénéficier d'une collecte différenciée. Les cartons enterrés sont séparés en deux catégories : les cartons enterrés et les cartons semi-enterrés.

Apport volontaire

Avec 17 colonnes semi-enterrées et 209 enterrées, les habitants peuvent déposer leur déchets recyclables à l'aide de bacs de recyclage.

3. Collecte du verre et du papier



Un nouveau service est lancé. Le SITROMM propose d'un recueil dans de bacs pour carton, avec 209 colonnes intérieures ou semi-enterrées et 17 colonnes extérieures. Les usagers peuvent se procurer des sacs de recyclage pour faciliter le transport.

En 2022, cette prestation est assurée par l'association ARIPE pour le verre et par les équipements du SiTROMM pour le carton.

Total des équipements par flux

EMBALLAGES

309 colonnes
aériennes,
62 colonnes
enterrées,
55 colonnes
semi-enterrées



OMR
67 colonnes
enterrées,
61 colonnes
semi-enterrées

PAPIER
307 colonnes
aériennes,
55 colonnes
enterrées,
56 colonnes
semi-enterrées



CARTONS
19 tonnes

VERRE
650 colonnes
aériennes,
60 colonnes
enterrées,
49 colonnes
semi-enterrées



RESTES
45 colonnes
aériennes
8 colonnes
enterrées



Les nouveaux équipements par flux en 2022 :

36 équipements pour densification

4 Points regroupant 20 colonnes enterrées

9 Points regroupant 20 colonnes aériennes

16 Colonnes aériennes

TEOM !

Le part variable est calculé en fonction de la production d'ordures collectées, déterminée par 2 paramètres :

- Le volume du contenant utilisé : **Le bac** : 170L - 180L - 240L - 360L ou / 100L
- La trappe de la colonne enterrée ou semi-enterrée : 50L ou 100L
- Les sacs rouges post-payés : 30L, 50L ou 100L

Le nombre de présentations avec la puce intégrée.

Retrait des sacs rouges post-payés.

Ouverture de la trappe de la colonne, combinée avec le bac 50L.

Combinaison 91 rouleau de 25 sacs.

Identification du déposant et accès sur un plateau combiné au bac ou bardé directement couverte par le sac de sorte qu'il peut y avoir des sacs avec un autre usager pour des raisons de sécurité, le participant est déterminé par la numérotation des sacs déposés en N-1 sur l'emplacement.

- MALEMORT** centre de l'isardie
✓ Bac 100L enterré/élevage, muret, murier, poteau de support
- OBAT** Rue Yves Hamoy
✓ Bac 100L enterré/élevage, muret, murier, poteau de support
- USSAC** Bois à polyvalente l'habarrie
✓ Bac 100L enterré/élevage, muret, murier, poteau de support
- MASSEMET** place du puits
✓ Bac 100L enterré/élevage, muret, murier, poteau de support
- VIGNOLS** Le Bourg
✓ Bac 100L enterré/élevage, muret, murier, poteau de support
- MEYSSAC** Espezel
✓ Bac 100L enterré/élevage, muret, murier, poteau de support
- MANSE** route du royalet
✓ Bac 100L enterré/élevage, muret, murier, poteau de support
- MALEMORT** Av de la Libérité
✓ Bac 100L enterré/élevage, muret, murier, poteau de support
- LE LARDIN ST LAZARE**
Cité des Marthes
✓ Bac 100L enterré/élevage, muret, murier, poteau de support
- CUBAC**
Route des Vergnes
✓ Bac 100L enterré/élevage, muret, murier, poteau de support
- BRIVE**
Boulevard Didot/la
✓ Bac 100L enterré/élevage, muret, murier, poteau de support
- MASSEMET** place du lac
✓ Bac 100L enterré/élevage, muret, murier, poteau de support
- MASSEMET** 0 (0m)
✓ Bac 100L enterré/élevage, muret, murier, poteau de support
- MEYSSAC** route de Veyrassac
✓ Bac 100L enterré/élevage, muret, murier, poteau de support
- UZERCHE** bassin des sources
✓ Bac 100L enterré/élevage, muret, murier, poteau de support
- BRIEVE** route de la Côte
✓ Bac 100L enterré/élevage, muret, murier, poteau de support
- BRIEVE** route de la Côte
✓ Bac 100L enterré/élevage, muret, murier, poteau de support
- BRIEVE** route de la Côte
✓ Bac 100L enterré/élevage, muret, murier, poteau de support
- JUGEAUX** Bourg
✓ Bac 100L enterré/élevage, muret, murier, poteau de support
- LARCHE** rue du Puits Barancard
✓ Bac 100L enterré/élevage, muret, murier, poteau de support
- LIBERAC** camping
✓ Bac 100L enterré/élevage, muret, murier, poteau de support
- MALEMORT** restaurant Tari
✓ Bac 100L enterré/élevage, muret, murier, poteau de support

Dès 2015, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères incite à non compris dans la production risible de résidus de nos ménages. Son montant comprend deux parties :

- une partie calculée sur la valeur locative directe du logement.
- une partie calculée en fonction de la production d'ordures ménagères collectées en année N-1.

En 2025 nous avons réalisé 10 500 interventions dans un ordre de service sur le territoire.

2019	2020	2021	2022	2023
7 316	11 262	7 311	10 508	2020

Sur ces réparations énumérées

2019	2020	2021	2022
1 078	1 533	1 638	1 653

Bacs en place sur le territoire en 2022

Colonne semi-enterrée	Colonne aérienne	Reparations	Retires	
152 471 TTC	70 084	74 480	7 224	
dont 59 835 TTC	1	1	1	
	Boîtes	Boîtes	Boîtes	
	Casse/sécurité	564	57	57
	Cigt/cap./remplaché	1 527	5	5
	Centralements	3 807	1	1
	Dépannages	3 290	1	1
	Mise en place	900	1	1
	Réparation couverte	1 532	1	1
	Retires	1 414	1	1

Indicateurs financiers

	Colonnes semi-enterrées	Colonnes aériennes
Véhicules	389 016 TTC	30 525 TTC
Réparations véhicules	87 532 TTC	41 125 TTC réparations
Colonnes enterrées	423 624 TTC	donc 32 000 de gaine civile

4 200 bacs ont été commandés sur l'année 2022

type de bac	quantité	type de bac	quantité
CM 120L	200	CS 120L à serrure	50
CM 120L à serrure	50	CS 160L	700
CM 180L	400	CS 180L à serrure	50
CM 180L à serrure	50	CS 240L	700
CM 240L	300	CS 240L à serrure	100
CM 240L à serrure	100	CS 360L	200
CM 360L	150	CS 360L à serrure	50
CM 360L à serrure	100	CS 360L à serrure	0
CM 770L	200	CS 770L à serrure	200
CM 770L à serrure	200	CS 770L à serrure	50
CM 770L à serrure	0	CS 770L à serrure	0

Types de couvertures reportées en 2022 (couvercle sans serrage)

Intervention avec urdis de service						
	TBD	180L	200L	340L	500L	700L
CS	240	513	329	103	9	57
CSE	29	55	77	91	34	285

- Suivi des sacs post payés et point regroupement en 2022 -

883

points de regroupement OM
+ TRI existant regroupant



4 364
(regards sur l'ensemble
du territoire (environ))

Suivi des badges

973 badges distribués en 2022 portent
à 10 138 badges actifs sur le territoire.

Nombre de badges faits et désactivés entre 2018 et 2021



Distribution et fourniture de sacs en 2022

Une prévention de distribution de sacs plastiques est réalisée sur les communautés de Drave et Cet M. Iseron.

- Au total dans l'îlenié, ce sont 61 318 rouleaux de sacs plastiques qui ont été distribués.
- Sacs plastiques noirs pour les ordures ménagères
- Sacs plastiques rouges post-paysés pour les ordures ménagères
- Sacs plastiques jaunes pour les emballages ménagers recyclables
- Sacs et housse kraft pour les restes de repas.



Évolution du prix au litre de 2019 à 2022

€

	2019	2020	2021	2022
Prix/ litre TIEOM Initiative pour les ménages	0,0200 €	0,0208 €	0,0209 €	0,0231 €
Prix/ litre Initiative pour les ménages Initiative - ordinaire ménage	0,0315 €	0,0330 €	0,0350 €	0,0333 €
Prix/ litre Initiative spéciale Initiative - tri et fermentoirables	0,0200 €	0,0208 €	0,0208 €	0,0167 €

Un prix au litre est toujours établi par délibération du Conseil Syndical du SIEOM de Drave. Ce prix, malgré tout, la volume des déchets collectés par foyer détermine le montant de la part initiale (fixée sur l'unité d'imposition de la taxe foncière).

Pour 2022 (production déclaré sur l'année 2021), le prix au litre est fixé à 0,02310 euros (voir page 9).



Moments forts de l'année

FACTURES TIEOM

1 327 factures relevances spéciales initiatives avec 225 factures titres directement par le service comptabilité et 1102 factures émises via le logiciel Gasbus.

Relevances spéciales

A partir du 7 mars 2022,

Les factures de facturation ont changé. Les factures étaient auparavant à circuit sur deux années et envoyées par les communes aux communes. À compter de 2022, le SIEOM facture directement les relevances spéciales aux professionnels assujettis. Celle-ci fait partie intégrante de la transition de l'année.

Le SIEOM facture également directement aux communes la relevance spéciale communale. La facture est établie sur l'année N avec la production de l'année N-1.

Avant, seuls les exonérés de TIEOM étaient à la charge financière, il s'agit par exemple des établissements industriels ou usines, des administrations, des établissements, compagnies... A partir de 2022, les professionnels considérés comme « gros producteurs » passeront à la responsabilité et seront également exonérés du TIEOM.

265 relevances spéciales ont été ajoutées en 2022, ce qui porte à 628 relevances spéciales au total en 2022.

Les restes de repas

Collecte en apport volontaire

Ainsi, 20 points d'apport volontaire existent sur le territoire, au sein de 8 collectivités territoriales et 12 établissements scolaires. En 2022, 4 constructions à venir, à Malenovac, usine à Douarnenez, et île de l'Île-de-Batz sont prévues. La ville et douze autres gérées par des particuliers ont également été créées en 2021.

Aujourd'hui, 20 points d'apport volontaire existent sur le territoire, au sein de 8 collectivités territoriales et 12 établissements scolaires. En 2022, 4 constructions à venir, à Malenovac, usine à Douarnenez, et île de l'Île-de-Batz sont prévues. La ville et douze autres gérées par des particuliers ont également été créées en 2021.

790 152 repas sont aujourd'hui déposés sur la collecte des anciens ou repas au sein d'un apport en apport volontaire, à Brest, à Douarnenez, à Lannion, à Liscouet et à Plouarzel. Concernant les collectivités, 96 % sont produits dans les établissements scolaires, représentés par les établissements scolaires et leurs partenaires, et 4 % sont produits à travers les bureaux de collecte des restes de repas.

La collecte des restes de repas est réalisée avec des camions à portes en apport volontaire, qui se mettent en route au temps les ordres menées et afin d'éviter un coût de fonctionnement supplémentaire.

Les collectes des restes de repas collectées sont assurées en charge par la Synthonya pour la collecte en apport volontaire, afin de produire du gaz vert utilisée pour faire du chauffage électrique.

Deux nouveaux secteurs desservis à Brest

Deux nouveaux secteurs ont été desservis par cette collecte en 2022, à savoir à Zivré-Quest et à Brest-Cité. C'est ainsi que lorsque le nombre de repas pris chez soi sur les autres secteurs, et à l'extérieur de la collecte, diminue, la mise en place de cette collecte dans l'habitat collectif est toujours et le SIRPA doit s'assurer de pouvoir recycler ces déchets et communiquer sur leur impact en public. 3 nouvelles unités existantes sur la collecte des restes de repas.

Indicateurs financiers

Concernant l'apport volontaire, le territoire de Brest, la ville, la commune de Douarnenez et la commune de Lannion, l'ensemble des collectivités territoriales et les établissements scolaires, la collecte des restes de repas grâce à deux subventions, soit l'investissement à la collecte et la formation des agents, mais aussi à l'apport volontaire.

Le territoire de Brest, la collecte des restes de repas grâce à deux subventions, soit l'investissement à la collecte et la formation des agents, mais aussi à l'apport volontaire.

Le territoire de Brest, la collecte des restes de repas grâce à deux subventions, soit l'investissement à la collecte et la formation des agents, mais aussi à l'apport volontaire.

Le territoire de Brest, la collecte des restes de repas grâce à deux subventions, soit l'investissement à la collecte et la formation des agents, mais aussi à l'apport volontaire.

Le territoire de Brest, la collecte des restes de repas grâce à deux subventions, soit l'investissement à la collecte et la formation des agents, mais aussi à l'apport volontaire.

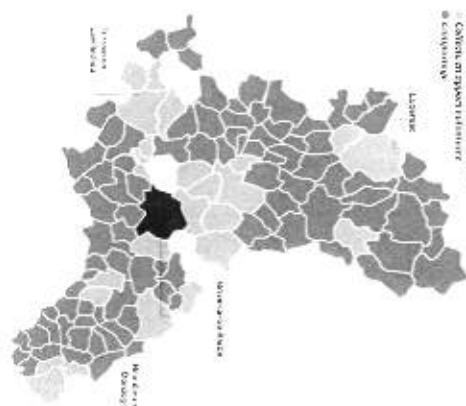
Le territoire de Brest, la collecte des restes de repas grâce à deux subventions, soit l'investissement à la collecte et la formation des agents, mais aussi à l'apport volontaire.

Répartition des tonnages 2022



Objectifs 2023

- Mise en place de nouveaux secteurs desservis à Brest et à Saint-Pol-de-Léon.
- Implémentation de 20 nouvelles colonnes en portes à portes dans un périmètre de 150m autour des usagers dans un point d'apport volontaire dans l'hypercentre de Brest.



Comment se fait le tri des restes de repas ?

Développement du tri des restes de repas

Le tri des restes de repas est effectué dans 30 % de la population urbaine de Brest. Chaque habitation possède son bac de tri, mais il existe également des bacs de tri dans les établissements scolaires et les collectivités territoriales.

Le tri des restes de repas est effectué dans 30 % de la population urbaine de Brest. Chaque habitation possède son bac de tri, mais il existe également des bacs de tri dans les établissements scolaires et les collectivités territoriales.

Le tri des restes de repas est effectué dans 30 % de la population urbaine de Brest. Chaque habitation possède son bac de tri, mais il existe également des bacs de tri dans les établissements scolaires et les collectivités territoriales.

Le tri des restes de repas est effectué dans 30 % de la population urbaine de Brest. Chaque habitation possède son bac de tri, mais il existe également des bacs de tri dans les établissements scolaires et les collectivités territoriales.

Les déchèteries

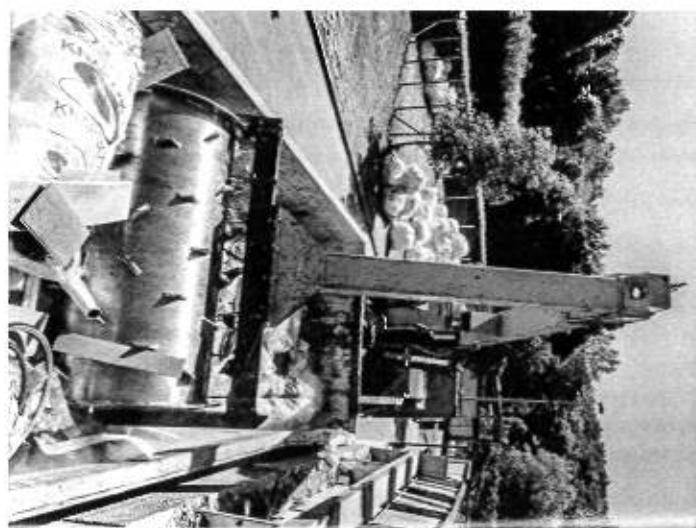
Les déchèteries sont les flux de tri pour les déchets ménagers et assimilés qui ne peuvent être collectés ou par leur nature, leur taille ou leur densité d'équipements électriques et électroniques, être acceptés dans les déchèteries. Ces points d'apports permettent ainsi de séparer rapidement plus de 15 000 t de déchets dans l'ensemble des déchets d'équipements électriques et électroniques, les déchets papier et plastique étant traités tout également ou sous contractuels dans un deuxième niveau de triage des déchets pourront ainsi être destinés aux usines de recyclage.

Avec le déploiement depuis plus de 10 ans des filiales à Résponsabilité Étendue du Producteur (RÉP) ou pollueur-passeur, le SIRTOM accompagne la politique nationale menée sur les déchets ménagers et collabore étroitement avec les éco-organisations responsables de ces filiales.

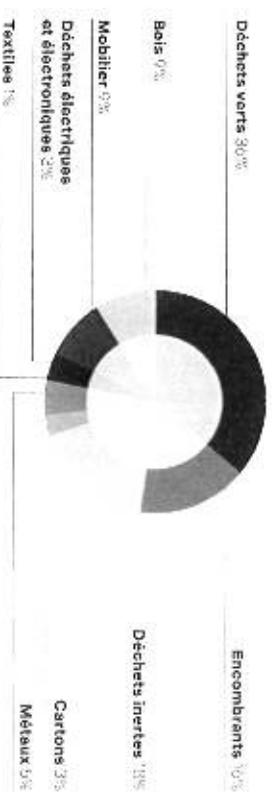
Le réseau de déchèteries du SIRTOM est ainsi un outil majeur pour faciliter dès l'origine le recyclage national et européen. À ce titre, les filiales sont en constante évolution dans le but d'améliorer les performances environnementales et économiques du service public de gestion des déchets.

La gestion et l'exploitation de ce service est intégrée à l'ensemble des acteurs sur le territoire. En règle générale, le SIRTOM de la Région des Pays de la Loire gère l'exploitation et gère les réseaux de gestion des déchets résiduels. 10 agents publics sont ainsi mobilisés. Un prestataire (Association Japonais en 2022) en charge de l'accueil des usagers dispose quant à lui de 35 ETP afin d'assurer cette mission sur les 15 déchèteries du SIRTOM.

Enfin, l'évacuation, le transport et le traitement des déchets mobilisent 90 personnes, présentes sur les sites et résiduels (ex.: Attribut, Véolia, Lamberty, Paprec, etc.).



Répartition des tonnes collectées



Les tonnages

45 83t
ann. 2022 vs 2021

35 226t
ann. 2021 vs 2020

41 430t
ann. 2020 vs 2019

Les tarifs des professionnels

- Professionnels
- Abonnement annuel : 28,70€ HT (27,56€ HT en 2021)
- Fornir au passage : 2,88€ HT (2,80€ HT en 2021)

* Forfait au passage : 2,88€ HT (2,80€ HT en 2021)

Particuliers	gratuit
4 672	430
producteurs enregistrés (400 t par an)	
1 633	



Déchets acceptés

Déchèterie d'Usséac et d'Uzerche (à la pesée)

Autres déchèteries (au volume)

GRAVATS	48,22 € / tonne H.T.	38,66 € / m ³ H.T.
DÉCHETS VERTS	50,68 € / tonne H.T.	3,40 € / m ³ H.T.
ENCOMBRANTS	134,49 € / tonne H.T.	26,94 € / m ³ H.T.
PALETTES (BOIS AL)	30,29 € / tonne H.T.	1,78 € / m ³ H.T.
BOIS TRAITÉ, PEINT, VERNIS (BOIS B)	53,52 € / tonne H.T.	8,25 € / m ³ H.T.

- Au cours des 18 dernières années du SIRTOM qui a vu son chiffre d'affaires passer de 100 millions d'euros en 2002 à 200 millions d'euros en 2021.

Les travaux

Réhabilitation de la déchèterie d'Uzéche

Tous les apprêts des déchets et brocs,

création d'un espace supplémentaire en
d'un plateau en béton, réalisa-

tion d'un espace dépôt, installa-

tion d'un système de vidéoprotection
et d'un conteneur de stockage pour

DÉF, 200 000 euros.

Rénovation de la déchèterie de Saint-Julien-Mauvois

Nouveau créneau d'innovation non fini-
dière afin d'accueillir 4 personnes et
permettant une évolution opé-
rationnelle sans interruption dans tout

Installation d'un espace détente
105 000 euros.

Travaux de VRD et de sécurité sur la déchèterie de Brive-Pierre-Chauvet

Sur l'île 3700 m² disposent un
télé-chêne et de protection de cabi-
20 000 euros.

Acquisition de contenants maritimes : 46 220 euros

Pour la création d'espaces temps
dans le cadre du projet « HOP » par la
SARL SITROD - Concessaire régional
en déchèterie au service du territoire
et de l'ESS - années 2022-2023.

Pour le sécurisation du stockage
des déchets des appartements
hauts classes électroménagers.

Acquisition d'un véhicule utilitaire
destiné à la collecte des déchets ménagers : 10 000 euros.

Acquisition d'un véhicule utilitaire
destiné au transport des déchets ménagers : 10 000 euros.

Acquisition d'un véhicule utilitaire
destiné au transport des déchets ménagers : 10 000 euros.

Acquisition d'un véhicule utilitaire
destiné au transport des déchets ménagers : 10 000 euros.

Acquisition d'un véhicule utilitaire
destiné au transport des déchets ménagers : 10 000 euros.

Acquisition d'un véhicule utilitaire
destiné au transport des déchets ménagers : 10 000 euros.

Acquisition d'un véhicule utilitaire
destiné au transport des déchets ménagers : 10 000 euros.

Acquisition d'un véhicule utilitaire
destiné au transport des déchets ménagers : 10 000 euros.

Acquisition d'un véhicule utilitaire
destiné au transport des déchets ménagers : 10 000 euros.

Acquisition d'un véhicule utilitaire
destiné au transport des déchets ménagers : 10 000 euros.

Acquisition d'un véhicule utilitaire
destiné au transport des déchets ménagers : 10 000 euros.

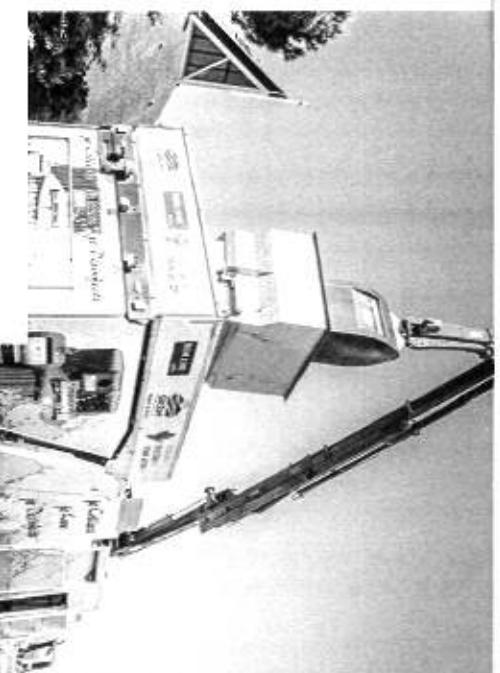
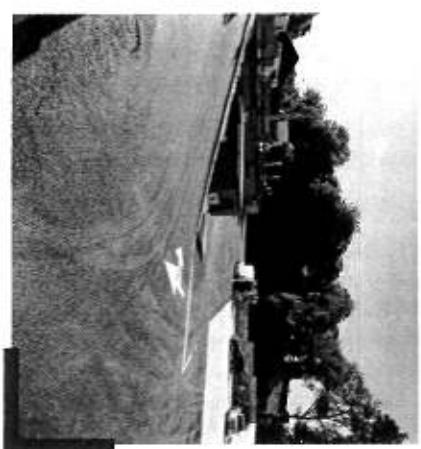
Acquisition d'un véhicule utilitaire
destiné au transport des déchets ménagers : 10 000 euros.

Acquisition d'un véhicule utilitaire
destiné au transport des déchets ménagers : 10 000 euros.

Acquisition d'un véhicule utilitaire
destiné au transport des déchets ménagers : 10 000 euros.

Acquisition d'un véhicule utilitaire
destiné au transport des déchets ménagers : 10 000 euros.

Acquisition d'un véhicule utilitaire
destiné au transport des déchets ménagers : 10 000 euros.



Le parc
des véhicules
est composé
à ce jour de :

39

bennes à
ordures
ménagères

6

camions
polybennes
(collecte
selective)

11

fourgons
et véhicules
utilitaires

9

véhicules légers
dont 2 véhicules
électriques

2

chariots
élevateurs

1

camion mixte
acquis en 2022



Le agent à la charge de verser la horne
dans un récipient permettant de col-
ler les déchets de la même façon que le
bureau d'ordures ménagères. Une fois vi-
des, le système de levage éjecte le contenu
dans le bac à déchets pour être évacué
par le tracteur-évacuateur sélectif.
Ces manipulations sont réalisées grâce à
une radicale amélioration du système qui permet
d'éviter la nécessité de déclencher la tondeuse lors de l'éjection des déchets. Le tra-
cteur-évacuateur peut également être uti-
lisé pour lever les déchets dans le terrain et les dé-
poser dans un récipient.

Parallèlement, le second agent prendra

le nettoyage de la route dans l'ordre et la
coupe des immondices avec une large
taille pression sur un tracteur puis sur un
tracteur-évacuateur.

Le tracteur-évacuateur sera alors dépla-
cé vers la prochaine zone de collecte.

Le tracteur-évacuateur sera alors dépla-
cé vers la prochaine zone de collecte.

Le tracteur-évacuateur sera alors dépla-
cé vers la prochaine zone de collecte.

Le tracteur-évacuateur sera alors dépla-
cé vers la prochaine zone de collecte.

Le tracteur-évacuateur sera alors dépla-
cé vers la prochaine zone de collecte.

Le tracteur-évacuateur sera alors dépla-
cé vers la prochaine zone de collecte.

Le tracteur-évacuateur sera alors dépla-
cé vers la prochaine zone de collecte.

Le tracteur-évacuateur sera alors dépla-
cé vers la prochaine zone de collecte.

Le tracteur-évacuateur sera alors dépla-
cé vers la prochaine zone de collecte.

Le tracteur-évacuateur sera alors dépla-
cé vers la prochaine zone de collecte.

Le tracteur-évacuateur sera alors dépla-
cé vers la prochaine zone de collecte.

Le tracteur-évacuateur sera alors dépla-
cé vers la prochaine zone de collecte.

Le tracteur-évacuateur sera alors dépla-
cé vers la prochaine zone de collecte.

Le tracteur-évacuateur sera alors dépla-
cé vers la prochaine zone de collecte.

Le tracteur-évacuateur sera alors dépla-
cé vers la prochaine zone de collecte.

Le tracteur-évacuateur sera alors dépla-
cé vers la prochaine zone de collecte.

Le tracteur-évacuateur sera alors dépla-
cé vers la prochaine zone de collecte.

Le tracteur-évacuateur sera alors dépla-
cé vers la prochaine zone de collecte.

Le tracteur-évacuateur sera alors dépla-
cé vers la prochaine zone de collecte.

Le tracteur-évacuateur sera alors dépla-
cé vers la prochaine zone de collecte.

Le tracteur-évacuateur sera alors dépla-
cé vers la prochaine zone de collecte.

Le tracteur-évacuateur sera alors dépla-
cé vers la prochaine zone de collecte.

Le tracteur-évacuateur sera alors dépla-
cé vers la prochaine zone de collecte.

Le tracteur-évacuateur sera alors dépla-
cé vers la prochaine zone de collecte.

Le tracteur-évacuateur sera alors dépla-
cé vers la prochaine zone de collecte.

Le tracteur-évacuateur sera alors dépla-
cé vers la prochaine zone de collecte.

Le tracteur-évacuateur sera alors dépla-
cé vers la prochaine zone de collecte.

Le tracteur-évacuateur sera alors dépla-
cé vers la prochaine zone de collecte.

Le tracteur-évacuateur sera alors dépla-
cé vers la prochaine zone de collecte.

Le tracteur-évacuateur sera alors dépla-
cé vers la prochaine zone de collecte.

Le tracteur-évacuateur sera alors dépla-
cé vers la prochaine zone de collecte.

Le tracteur-évacuateur sera alors dépla-
cé vers la prochaine zone de collecte.

Le tracteur-évacuateur sera alors dépla-
cé vers la prochaine zone de collecte.

Le tracteur-évacuateur sera alors dépla-
cé vers la prochaine zone de collecte.

Le tracteur-évacuateur sera alors dépla-
cé vers la prochaine zone de collecte.

Le tracteur-évacuateur sera alors dépla-
cé vers la prochaine zone de collecte.

Le tracteur-évacuateur sera alors dépla-
cé vers la prochaine zone de collecte.

Le tracteur-évacuateur sera alors dépla-
cé vers la prochaine zone de collecte.

Le tracteur-évacuateur sera alors dépla-
cé vers la prochaine zone de collecte.

Le tracteur-évacuateur sera alors dépla-
cé vers la prochaine zone de collecte.

Le tracteur-évacuateur sera alors dépla-
cé vers la prochaine zone de collecte.

Le tracteur-évacuateur sera alors dépla-
cé vers la prochaine zone de collecte.

Le tracteur-évacuateur sera alors dépla-
cé vers la prochaine zone de collecte.

Le tracteur-évacuateur sera alors dépla-
cé vers la prochaine zone de collecte.



La prévention

Déjus de nombreux ans,

le SIRICOM de la Région de Brive a

engagé une politique de prévention

et de réduction des déchets.

Les objectifs : optimiser son

fonctionnement, minimiser ses

dépenses et offrir un service de

qualité pour répondre aux enjeux

des gueilles du développement,

de la loi de la transition énergétique

pour la croissance verte et du plan

regional de prévention et gestion des

déchets de la Nouvelle-Aquitaine,

approuvé le 21 octobre 2019.

Actions

mises en oeuvres

Un broyeur à végétaux disponible en prêt

En 2018/2019, afin de répondre à l'augmentation des déchets verts en déchèterie, le Siricom fait l'acquisition de deux broyeurs, financés à 50% par l'appel à projet « Oprer vert », financé par la région Nouvelle-Aquitaine et l'Ademe. Ces broyeurs sont mis à disposition gratuitement des communes et associations du territoire du SIRICOM qui le demandent.

	Nombre de membres/fournisseurs	Nombre d'entreprises utilisatrices
TOTAL 2019	83	972,2
TOTAL 2020	127	1'319,2
TOTAL 2022	202	1'902,3

Même une augmentation constante de l'insolation jusqu'en 2021, on constate une légère baisse en 2022.

Le compostage

Un peu des composteurs collectifs sont restés avec une très faible utilisation sur l'ensemble du territoire. Un peu, en effet, des groupes plus tardifs sur le site avec réutilisation 1 à 3 fois par année selon les cas.

Cela n'a pas été particulier - proposés dans plusieurs villes et villages - mais cela n'a pas été pris en compte.

Ces derniers, au contraire, sont rapidement adoptés. De 3 à 5 fois par an selon les cas à prendre avec, toutefois, une utilisation continue.

Ces m/S : composteur résiduel utilisé, action à déterminer si modération des acteurs locaux possible ou non

Au total, fin 2022, il y a 650 stables-ménages équipés d'un site de compostage et 12 points de compostage partagé.

Concernant les particuliers, le Siricom a distribué 243 kits de composteur en 2022, soit 12 000 composteurs distribués sur le territoire depuis 2006.

Les nouveaux sites de compostage collectif en 2022

10 nouveaux points de compostage ont été installés sur le territoire :

- Jardins partagés de Ligny-en-Barrois
- Ecole de Purpezac le Blanc
- Ecole de Mansac
- Ecole de Vigoulet
- Ecole Thérèse Simonet (Brive)
- Jardin partagé de Terrasson-Lavilledieu
- HLM Terrasson-Lavilledieu
- Ecole de la Bachellerie
- Crèche d'Ussac
- Crèche de Terrasson-Lavilledieu



À VENIR EN 2023

Réunion de sensibilisation des élus et agents techniques référents au compostage partagé (avec retour d'expérience d'une commune du territoire)

Communication

Bilan 2022



Le service de communication a pour

mission de présenter le syndicat, de développer son image et sa notoriété, et sensibiliser les usagers à la gestion des déchets pour inciter à un comportement éco-responsable. Une chargée de communication, appuyée du soutien des ambassadeurs de tri, composant ce service.

Les ambassadeurs du tri réalisent des opérations de sensibilisation pour améliorer les gestes des usagers et organiser des événements island, animations...).

La charge de communication a plusieurs missions :

- Définir un plan de communication, norme et exigeance
- Mettre en œuvre des actions pour sensibiliser les usagers à la gestion des déchets et les inciter à adopter des comportements adaptés
- Rédiger des supports de communication
- Gérer et entretenir les réseaux sociaux et sites Internet
- Organiser des événements island, animations...)

- **SPÉCIFIQUE COLLECTE**
 - Création d'accompagnement bac à tri pour sensibiliser par les équipes de collecte la présence d'erreurs de tri auprès des usagers concernés
 - Adhésifs spécifiques apposés sur les bacs et colonnes selon les indications à donner pour la collecte ou pour les usagers : 13 302€ TTC
 - « collecte spéciale »
 - « mesures interdites »
 - « nom producteur »
 - « consignes de tri bacs OM, CS et Restos de resto »
 - « consigne de tri colonnes verte »
- **SPÉCIFIQUE GRAND PUBLIC**
 - Rédition de 10 000 stop pub : 2 520€ TTC
 - Flyers consignes de tri : 114€ TTC
 - Rédition Guadel « Zéro déchet » : 2 676,85€ TTC

○ SPÉCIFIQUE RESTES DE REPAS

- Dépliants pour extension secteur de collecte : 612€ TTC
- Flyers pour consignes de tri : 162,40€ TTC
- Panneau « point compost » : 1 890€ TTC

○ SPÉCIFIQUE DÉCHÈTERIES

- Facturation des pro...
- Edition d'une carte d'accès en intérieur et d'un dépliant relatif à l'activation avec les indications sur l'heure, les tarifs... : 3 35€
- Rédaction de carters à feuilles pour certaines déchèteries permanentes et réglementation des passagers et permettre la facturation : 1 180,80€ TTC
- Filière du réemploi en déchèterie :
 - Panneaux apposés sur des conteneurs maritimes : 13 404€ TTC
 - Création d'un logo en intérieur affiches et flyers à destination des usagers sur les déchèteries et des communes comme moyen de relais : 481,20€
 - Adhésifs apposés sur garde-corps avec le type de déchets à déposer : 193€ TTC

Les animations

Inscriptions publicitaires dans « Matinale du Département de la Corrèze » et dans « l'Agenda des Maires » 4 548€ TTC

• Signalétique véhicules :

- Bennes à ordures ménagères : 1 440€ TTC
- Camion de lavage : 6 264€ TTC

7 campagnes sms : Envoi de sms aux usagers concernés pour information du report de collecte du aux jours fériés : 22 968€ TTC

Dans le cadre des animations, ce plus du portement national avec le Secrétariat Général et l'Office national de l'environnement (l'Onema) et les associations comme Les jardins du cœur, FAUC, L'art jardins ou encore les associations éco-sociales. L'OND, Résidence naturelle,

3 journées nettoyage de la nature ont concerné une et deux années précédentes.

62 animations sur le tri et le recyclage auprès des habitants spécifiques générés lors des manifestations, sont également concernées. Aussi, nous proposons aux organisateurs événements des conseils sur l'organisation et la communication de l'événement et un soutien technique par la mise à disposition de divers équipements (panch, tablette de tri, gobelets et barquettes réutilisables).

En 2022, de nouvelles animations ont été lancées et doivent évoquer à programme d'animations déjà existantes, mais aussi à nouveau renouvelées.

• Tri papier ont été proposées aux établissements scolaires et aux associations notamment, 4 séances sur les lieux où elles étaient complétées par le travail.

1 634 € TTC total grâce au succès de la promotion des triations lors de l'OMF, fait notamment comme à la Foire Européenne du Développement durable (FEDD) que à Saint-Etienne. Ces dernières ont été très bien accueillies notamment, 4 séances sur les lieux où elles étaient complétées par le travail.

1 72 930 gobelets et 1 450 barquettes réutilisables mis à disposition en 2022 soit une dépense de 2 206,32€ pour la présentation invigile

Pour pouvoir répondre à la demande croissante des organisateurs, nous avons en 2022 effectué des achats pour un renouvellement des stocks :

• Achats de 10 tonnes supplémentaires pour couvrir les demandes de plus en plus nombreuses des manifestations : 3 840€ TTC

• Équipement de lieux publics de façon permanente : 1 pour le City Stade de Brive-la-Plaine 320,12€ TTC et 2 pour les marchés de pays de Châtillon-Ferrière 654,24€ TTC

• Acheteurs : Achat de 2 000 gobelets supérieure pour pallier le manque

de disponibilité : 1 055,98€ TTC